

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

dès le 1^{er} janvier 2023

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter le geste de tri au quotidien et améliorer le recyclage des déchets, les consignes de tri évoluent dans votre commune.

Vous pouvez désormais déposer dans votre bac jaune ou dans les colonnes jaunes **tous les emballages** :

- Tous les emballages en carton et briques alimentaires,
- Tous les papiers* ;
- Tous les emballages en métal, même les plus petits,
- Tous les emballages en plastique **y compris les pots, barquettes, boîtes, sachets et films plastique (NOUVEAU)** avec les bouteilles et flacons en plastique.

N'hésitez plus : si c'est un emballage ménager, il peut aller dans le bac jaune !

Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans l'une des colonnes à verre du territoire.

Pour vous aider, vous trouverez, joint à ce courrier un « Mémo-tri », par ailleurs la collectivité est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Grâce à votre geste de tri, nous participons à la préservation de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : **engageons-nous, trions plus !**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

François DEPREZ, vice-président
en charge de la gestion des déchets Cœur de Garonne

POUR VOUS AIDER



LE MEMO TRI



LES AUTOCOLLANTS SUR LES BACS
JAUNES ET COLONNES DE TRI

Une question ? 05 61 91 94 96 ou cc-coeurdegaronne.fr

CITEO



*ou dans la colonne bleue quand la commune en est équipée